DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
COMMUNE de FONTAINE NOTRE DAME

CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME

Séance du 18 novembre 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 18 NOVEMBRE à 19H00, Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 13/11/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.	Conseillers Municipaux Effectif légal : En exercice :	 **19** **19**
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, DEMARCQ Patrice, ~~DESLOOVERE Delphine~~, DUMETZ Nathalie, ~~GOSSELET Nathalie~~, HOSSELET Christine, ~~DRAUX Stéphane~~, ~~PLISSON Roland~~, DUPONT Isabelle, SAUVEZ Baptiste, HERLEM Maxime, PANIEN Baptiste, DUCLERMORTIER Victoire, -	Présents :	**15**
Absents excusés : DESLOOVERE Delphine ; PLISSON Roland ; DRAUX Stéphne ; GOSSELET Nathalie //-- Absents : //-	Absents :	**4**
Procurations : DESLOOVERE Delphine à BAHEUX Claudine ; PLISSON Roland à LEMAIRE Françoise ; DRAUX Stéphane à DUCLERMORTIER Victoire ; GOSSELET Nathalie à DUMETZ Nathalie // --	Procurations :	**4**
Mme DUCLERMORTIER Victoire assure le secrétariat.	Votants :	**19**

Liste des délibérations examinées

Lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 7 octobre 2026

Adopté à l'unanimité

Rapport du Maire sur les décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal (Art. L.2122-22 du CGCT)

Le Conseil Municipal prend acte

N°	TITRE	VOTE
DCM-20261118-42	Installation d'un système de vidéoprotection – Demande de subventions	**ADOPTE** Pour : **19** – Contre : **0** – Abstentions : **0**
DCM-20261118-43	Recensement de la population – Agents recenseurs – Rémunération	**ADOPTE** Pour : **19** – Contre : **0** – Abstentions : **0**

La présente liste des délibérations a été affichée à la Mairie (tableau d'affichage) et mise en ligne sur le site internet de la Commune le 20 novembre 2026

A FONTAINE NOTRE DAME, le 20 novembre 2026

Le Maire.
Bruno IVANEC

MAIRIE DE FONTAINE-NOTRE-DAME (Nord)

La Secrétaire de séance,
Victoire DUCLERMORTIER

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 059-215902446-20261118-DCMFND_2026_42-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
COMMUNE de FONTAINE NOTRE DAME

Fontaine Notre Dame

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME

Séance du 18 Novembre 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le DIX-HUIT NOVEMBRE à 19H00, Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 13/11/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.	Conseillers Municipaux Effectif légal :	 **19**
	En exercice :	**19**
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, DEMARCQ Patrice, ~~DESLOOVERE Delphine~~, DUMETZ Nathalie, ~~GOSSELET Nathalie~~, HOSSELET Christine, ~~DRAUX Stéphane~~, ~~PLISSON Roland~~, DUPONT Isabelle, SAUVEZ Baptiste, HERLEM Maxime, PANIEN Baptiste, DUCLERMORTIER Victoire, -	Présents :	**15**
Absents excusés : DESLOOVERE Delphine ; PLISSON Roland ; DRAUX Stéphane ; GOSSELET Nathalie // Absents : //	Absents :	**4**
Procurations : DELSLOOVERE Delphine à BAHEUX Claudine ; PLISSON Roland à LEMAIRE Françoise ; DRAUX Stéphane à DUCLERMORTIER Victoire ; GOSSELET Nathalie à DUMETZ Nathalie //	Procurations :	**4**
Mme DUCLERMORTIER Victoire assure le secrétariat.	Votants :	**19**

DCM-20261118-42 (Instal.système vidéoprotection - Dem subventions).docx

Installation d'un système de vidéoprotection – Demande de Subventions

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il souhaite faire procéder à l'installation d'un système de vidéoprotection dans les espaces publics de la commune ainsi que sur la voie publique.

Il précise que la mise en place du dispositif de vidéoprotection urbaine vise notamment à satisfaire les finalités suivantes :

- Prévention des atteintes aux biens : protection et surveillance de certains bâtiments et espaces publics ;
- Assurer la tranquillité publique et l'ordre public sur certains espaces (bruit, détritus, comportements à risque, etc…) ;
- Améliorer les interventions de prévention (prévention d'actes de vandalisme, …) et d'investigation menées par les forces de police chargés de la sécurité ;
- Sécurité des personnes.

M. le Maire précise que l'enveloppe prévisionnelle est estimée à **56 651,00 € HT** et que projet prévoit l'implantation de 9 caméras situées aux entrées du village, au carrefour de la Rue du Maréchal Foch et la Rue Pasteur, au carrefour de la rue du Canton de Chemillé et la rue Jules Ferry, à la mairie, à l'école, au city et au stade.

M. le Maire précise que l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 a créé le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) destiné à favoriser le développement des politiques locales de prévention de la délinquance, et qu'à ce titre la commune peut prétendre à un financement pour la mise en place de son système de vidéoprotection.

Il précise également que la Communauté d'Agglomération de CAMBRAI est susceptible d'allouer à la Commune une subvention au titre du fonds de solidarité pour les villes et les villages « Aménagement du Territoire ».

Il présente le plan de financement de cette opération et demande au conseil municipal de se prononcer :

Dépenses		Recettes	
Installation d'un système de vidéoprotection	56 651,00 €	FIPD	28 325,50 €
		FS2V Aménagement du territoire	11 330,20 €
		Commune (Fonds propres)	16 995,30 €
Dépenses HT	**56 651,00 €**	***Recettes HT***	**56 651,00 €**

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

✓ **APPROUVE** l'installation d'un système de vidéoprotection dans la commune.

✓ **APPROUVE** le coût prévisionnel de cette opération.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 059-215902446-20261118-DCMFND_2026_42-DE

- ✓ **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention d'un montant de **28 325,50 €** au titre du FIP B et une subvention de **11 330,20 €** au titre du FS2V « Aménagement du territoire ».
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement de cette opération.

☑ Décision : **Adopté**

- Pour : **19**
- Contre : **0**
- Abstentions : **0**

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Pour Extrait Conforme au Registre,
Le 18 novembre 2026
Le Maire.
Bruno IVANEC

Le Secrétaire de séance,
Victoire DUCLERMORTIER

Délibération publiée (Affichage) le 20/11/2026
Télétransmise le 20/11/2026 à la Sous-préfecture de Cambrai.
Délibération certifiée exécutoire
Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le 20/11/2026
Le Maire.
Bruno IVANEC

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 059-215902446-20261118-DCMFND_2026_43-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
COMMUNE de FONTAINE-NOTRE-DAME

Fontaine Notre Dame

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME

Séance du 18 Novembre 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le DIX-HUIT NOVEMBRE à 19H00, Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 13/11/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.	Conseillers Municipaux Effectif légal :	 **19**
	En exercice :	**19**
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, DEMARCQ Patrice, ~~DESLOOVERE Delphine~~, DUMETZ Nathalie, ~~GOSSELET Nathalie~~, HOSSELET Christine, ~~DRAUX Stéphane~~, ~~PLISSON Roland~~, DUPONT Isabelle, SAUVEZ Baptiste, HERLEM Maxime, PANIEN Baptiste, DUCLERMORTIER Victoire, -	Présents :	**15**
Absents excusés : DESLOOVERE Delphine ; PLISSON Roland ; DRAUX Stéphane ; GOSSELET Nathalie // Absents : //	Absents :	**4**
Procurations : DELSLOOVERE Delphine à BAHEUX Claudine ; PLISSON Roland à LEMAIRE Françoise ; DRAUX Stéphane à DUCLERMORTIER Victoire ; GOSSELET Nathalie à DUMETZ Nathalie //	Procurations :	**4**
Mme DUCLERMORTIER Victoire assure le secrétariat.	Votants :	**19**

DCM-20261118-43 (Recensement - Recrutement Agents et rémunération).docx

Recensement 2027 – Création des emplois et rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Commune de Fontaine Notre Dame fait partie des communes qui doivent procéder aux opérations du recensement de la population en 2027.

Il indique que le Conseil Municipal doit créer les emplois temporaires nécessaires à la réalisation de ces opérations, en particulier un coordonnateur et des agents recenseurs, et fixer leur rémunération.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la Loi n° 2002-276 du 27/02/2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le Titre V ;
- Vu le décret n°2003-485 du 5/06/2003 relatif au recensement de la population ;
- Vu le décret n° 2003-561 du 23/06/2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

✓ **DECIDE** de créer les emplois auxiliaires temporaires suivants pour la durée du recensement de la population de la commune de Fontaine Notre Dame, qui doit se dérouler durant le 1er trimestre 2027 :

- **Un Coordonnateur**
- **Trois Agents Recenseurs**

✓ **DECIDE** de fixer leur rémunération brute comme suit :

Catégorie	*Libellé*	*Rémunération*
Coordonnateur	Forfait global (pour la durée du recensement)	950,00 €
Agent Recenseur	Feuille de Logement (n° 1) et Dossier Adresse Collective (n° 4)	0,65 €
=	Bulletin Individuel (n° 3)	1,00 €
=	Forfait Tournée de reconnaissance (1) + Frais de déplacement	90,00 €
=	Séance de formation (2)	35,00 €

☑ Décision : **Adopté**
- Pour : **19**
- Contre : **0**
- Abstentions : **0**

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Pour Extrait Conforme au Registre,
Le 18 novembre 2026
Le Maire.
Bruno IVANEC

Le Secrétaire de séance,
Victoire DUCLERMORTIER

Délibération publiée (Affichage) le 20/11/2026
Télétransmise le 20/11/2026 à la Sous-préfecture de Cambrai.
Délibération certifiée exécutoire
Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le 20/11/2026
Le Maire.
Bruno IVANEC

MAIRIE DE FONTAINE-NOTRE-DAME (Nord)